

Un flirt avant la demande en mariage

RECONVILIER/SAULES A la suite de la demande d'un citoyen de Saules, lors de l'assemblée de juin 2021, les autorités ont fait un pas en direction du village voisin. Les deux populations discuteront donc fusion, lundi.

PAR DAN STEINER

Le résultat est net, ce dimanche 9 février 2014: dans les communes de Tramelan, Tavannes, Reconvilier, Saicourt et Loveresse, six personnes sur dix refusent la fusion et l'avenir, nommé Trois-Rivières. Seule la population de Saicourt était chaude. A Saules, on s'était retiré du projet bien avant le vote. Un tous-ménages avait clairement montré aux autorités que ses citoyennes et citoyens n'en voulaient pas. «L'Exécutif avait alors décidé de ne pas impliquer la com-

du sud. Un point figure ainsi à l'ordre du jour des deux assemblées respectives, qui se tiendront lundi soir. «Discussion et consultation populaire sur la mise en route d'une étude pour le projet de fusion entre les communes de Saules et de Reconvilier», précise la publication officielle. C'est la procédure qu'a conseillé de suivre l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire.

«Nous avons été contactés à l'automne dernier et une première séance entre les deux



«Nos finances sont saines. L'avantage serait plutôt du côté administratif.»

MICHEL SCHAEER
MAIRE DE SAULES



«C'est à Saules de se poser la question. Nous avons de gros investissements à venir.»

DANIEL BUCHSER
MAIRE DE RECONVILIER

mune, histoire de ne pas être la seule à faire capoter le projet», note Michel Schaer, maire de Saules depuis 1998. Un seul refus suffisait à l'époque pour l'enterrer. Il y en avait eu quatre sur cinq (voir ci-contre). Or il y a pile une année, un citoyen du village a proposé au Conseil, en assemblée communale, de relancer l'idée d'une fusion. Celui-là s'est donc prestement exécuté. En séance avec leurs homologues de Reconvilier pour discuter de l'approvisionnement de l'eau de secours, les élus de Saules en ont profité pour prendre la température dans la commune

Exécutifs a eu lieu en octobre, lors de laquelle ils nous ont soumis ce qui leur avait été demandé», note Daniel Buchser, le maire de Reconvilier. «Ils voulaient connaître notre position, et nous leur avons dit que nous étions ouverts à la discussion.» Les deux villages collaborent en effet déjà largement: tous les élèves vont à l'école à Reconvilier, la voirie est désormais commune, comme le cimetière ou l'agence AVS.

Et si l'on avait posé la question exhaustivement aux deux populations plutôt que par le biais d'assemblées législatives, généralement peu fréquen-



Prend-on la direction d'une fusion entre plusieurs villages ou le projet n'est-il qu'une voie sans issue? DSH

tées? «Selon moi, ces sondages ne veulent pas dire grand-chose», juge Daniel Buchser.

Sous et clocher

Cela dit, les deux maires s'accordent: eux et leurs collègues sont prêts à entamer des démarches, mais ils se posent la question des gains potentiels pour leur commune. «C'est à Saules de se poser la question. Je ne suis pas certain qu'ils soient gagnants. Nous avons de gros investissements à venir, même si leur réseau d'eau est vieillissant», pointe le maire de Reconvilier. «Nous avons peu de richesses, ici, seulement

patrimoniales», ajoute Michel Schaer. «Mais nos finances sont saines et certains citoyens estiment que tout va bien comme cela. L'avantage serait plutôt du côté administratif.» Pour d'autres, par contre, il y a une différence de mentalité. Ah! l'esprit de clocher...

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'attendre les discussions, qui ne manqueront normalement pas de surgir lors des deux assemblées communales de lundi soir, pour en tirer des conclusions. Si elles se révélaient positives, les autorités de Saules se mettront au travail: constitution d'une commission et vote

d'un crédit pour le projet. «Probablement début 2023», suppose Michel Schaer. «On votera peut-être lors de l'assemblée de décembre. Ou lors d'une assemblée extraordinaire, mais j'en doute.» Rien ne presse.

Vallées-Unies?

Reste toutefois ceci: la demande de juin 2021 ne spécifiait pas que Saules devait ne prendre langue qu'avec Reconvilier. «Nous sommes ouverts à tout, mais plus à un projet comme celui de Trois-Rivières», relève Michel Schaer. Trop grand, Tramelan trop éloigné. Trop grand, ce n'est pas forcé-

ment l'avis de Markus Gerber. «Nous avons un intérêt si une fusion est envisagée pour toute la Vallée, de Tavannes à Court ainsi qu'avec les communes environnantes.» Le maire de Saicourt doute toutefois que les choses soient mûres. Selon lui, son village n'a que peu d'intérêt à monter dans un train occupé par moins de 7000 ou 8000 passagers. Donc pas avec Petit-Val non plus? «Vous mettez ensemble 630 habitants (réd: Saicourt) et 415 (Petit-Val): que gagnez-vous en efficacité? Une fusion, ce n'est pas qu'un

VOTE SUR LA FUSION DE TROIS-RIVIÈRES, EN 2014

	% oui	% part.
Tramelan	41,2%	62,3%
Tavannes	35,7%	52,8%
Reconvilier	39,4%	60,5%
Loveresse	42,3%	70,7%
Saicourt	53,9%	63,5%
Total	40,2%	59,5%

La société du funiculaire doit rembourser un demi-million

SAINT-IMIER Un audit a confirmé qu'une coquette somme de subventions fédérales et cantonales a été utilisée à des fins contraires à leur attribution.

Des irrégularités ont bien été commises dans la tenue des comptes du funiculaire Saint-Imier - Mont-Soleil. «Des indices de subventions croisées ont été découverts. L'audit mené a confirmé que les soupçons étaient fondés», dévoile Christian Aebi, chef de l'Office cantonal des transports publics et de la coordination des transports (OTP), qui avait mis le Contrôle des finances sur le coup.

Par subventions croisées, il faut comprendre que la société du funiculaire a été épinglée pour avoir investi une partie des montants versés par la Confédération et le Canton à d'autres fins que celles auxquelles ils étaient

destinés: à savoir les activités de transport. Il faudra patienter quelque peu pour en savoir davantage puisque la primauté du résultat de l'audit est réservée aux actionnaires, convoqués en assemblée générale ce mercredi soir. «Il est tout à fait normal qu'ils soient les premiers informés», nous a simplement fait part le directeur, Yves Houriet.

Mettre de l'ordre

Indépendamment de l'utilisation qui a été faite de la somme incriminée, laquelle s'élève à un peu moins d'un demi-million de francs, la société devra la rembourser à la Confédération

et au Canton. «Nous avons commencé des discussions avec la SA à la fin mars afin de trouver des solutions. La collaboration est bonne et l'objectif de l'OTP consiste à ce que l'exploitation du funiculaire puisse continuer», reprend Christian Aebi. Certaines indiscretions laissent penser que des travaux menés au restaurant du Manoir, racheté par la société du funiculaire en 2012, auraient été financés grâce à la manne financière en question. Toujours est-il qu'aucun «plan de bataille» n'a encore pu être élaboré. «Il s'agit tout d'abord de mettre de l'ordre dans les comptes et de régler les problè-



L'exploitation du funiculaire n'est pas menacée. ARCHIVES STÉPHANE GERBER

mes constatés dans la comptabilité», poursuit le chef de l'OTP. «Nous n'avons pas pu fixer de délais quant au remboursement puisque le dossier est encore en cours de traitement. En ce sens, l'assemblée générale est urgente afin

de libérer les comptes et aller de l'avant», continue Christian Aebi, qui se passerait volontiers de tels dossiers. «Ce genre de cas est heureusement assez rare. Mais hélas pas autant que nous le souhaiterions», philosophe-t-il. **EPE**